

L. Dionne, Avocat.
H. Z. Duberger, Avocat.
Jos. Domiers & Frères,
Jos. Ouellet, Marchand.
A. P. Letendre, Avocat.
D. Blondeau, Ecr.
F. X. Drouin, Avocat,
Eug. Turcotte, Ecr.
J. B. Vézina, Marchand,

G. Talbot, Avocat.
Chs. Samson, Ecr.
H. Blanchet, M. D.
J. T. Martin, N. P., Rég.
J. B. Jodoin, Ecr.
A. N. Moutpetit,
Faucher de Saint Maurice,
L. N. Asselin, Avocat.

Québec, Juillet 1889.

Nous, soussignés, membres du clergé, de l'Honorable Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la province de Québec, et autres citoyens demeurant en la dite province, après avoir lu et examiné le chapitre 51, de la 45e Victoria, (1882) abrogeant le chapitre 68, des Statuts Resondus du Bas-Canada, recommandons avec plaisir LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, DES COMTÉS DE RIMOUSKI, TÉMISCOUATA ET KAMOURASKA. Cette compagnie est l'une des mieux organisées et offre, au public assureur, tous les avantages et toutes les garanties désirables.

Mgr L. N. Bégin, Ev. de Chicoutimi,

" Benj. Paquet, Prot. Apost.
" A. Labelle, P. A. ass. commissaire agriculture,
" M. E. Methot, P. D. de S. S.,
" H. Tétu, P. D.
" C. A. Marois, P. D.

Révd. M. J. O. Simard, ptre, curé, Rimouski,

" F. Faguy, ptre, curé, N. D. Québec.
" J. C. K. Laflamme, Ptre Prof. U. L.
" F. C. Gagnon, Ptre, Procureur S. Q.
" Th. G. Rouleau, Ptre. Principal E. Norval L.
" J. E. Marcoux, Ptre, Ex-v. Rect. U.L. Montral,
" Tancrède Paquet, Ptre, Asst. Proc. S. Q.
" M. F. Labrecque, Ptre, Dir. G. S.